



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 488-2026 CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE N^o 264-2008

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Monsieur Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 14 SEPTEMBRE 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil adoptera le règlement N^o 488-2026 concernant les unités d'habitation accessoires modifiant le règlement sur le zonage N^o 264-2008.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 2^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

02 SEP. 2026
Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier